Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 29985

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Cergy-Pontoise, Université Savoie Mont Blanc - Chambéry, Université d'Evry-Val-d'Essonne, Université Grenoble Alpes, Université de la Réunion, Université Jean Moulin - Lyon 3, Université Paris-Est Marne-la-Vallée, Université de Montpellier, Université de Nantes, Université Panthéor Sorbonne - Paris 1, Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, Université Paris-Sud - Paris 11, Université de Rouen, Université Jean Monnet - Saint-Etienne, Université Jean Jaurès - Toulouse 2, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Université des Antilles, Avignon université, Université du Maine - Le Mans, Université de Toulon, Université de Tours, Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne	des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

221t Cuisine, 334 Accueil, hotellerie, tourisme

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Participation à la conception à l'organisation à la production de biens à la production de biens et services dans l'hôtellerie/restauration
- Gestion de l'accueil, de la relation et de la satisfaction Client
- Encadrement et animation des équipes de travail
- Suivi de l'activité d'une unité de production ou de service
- Participation à l'exécution de la stratégie commerciale et numérique
 - Concevoir, organiser et mettre en œuvre différents systèmes de restauration commerciale/collective ou d'hôtellerie
- Concevoir et assurer le suivi des locaux de production et de distribution culinaire dans toute unité de restauration
- Etablir les relations contractuelles nécessaires avec les parties prenantes d'une opération de restauration et suivre leurs évolutions
 - Gérer les ressources humaines : recruter, former, manager, animer
 - Négocier avec un fournisseur ou un client
- Collaborer à la conception et mettre en œuvre une stratégie marketing
- Pratiquer les outils de gestion et marketing liés au digital
 - Collaborer à la conception et à la mise en œuvre d'une démarche qualité et garantir les règles d'hygiène et de sécurité (HACCP...)
- Appliquer la législation liée au domaine et la traçabilité en restauration collective
- · Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- · Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
 - · Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
 - · Développer une argumentation avec esprit critique.
 - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
 - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
- · Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
 - · Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
 - · Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
 - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
 - · Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
 - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
 - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

A copier depuis la fiche word A copier depuis la fiche word

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION			
Bloc de compétence n°1 de	· Utiliser les outils numériques de référence et les règles de			
la fiche n° 29985 - Usages	sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de			
numériques	l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.			
Bloc de compétence n°2 de	· Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses			
la fiche n° 29985 -	ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un			
Exploitation de données à	sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.			
des fins d'analyse				
	Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.			
	· Développer une argumentation avec esprit critique.			
Bloc de compétence n°3 de	Se servir aisément des différents registres d'expression écrite			
la fiche n° 29985 -	et orale de la langue française.			
Expression et communication				
écrites et orales	Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-			
	ambiguë, dans au moins une langue étrangère.			
Bloc de compétence n°4 de	Identifier et situer les champs professionnels potentiellement			
la fiche n° 29985 -	en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours			
Positionnement vis à vis d'un	possibles pour y accéder.			
champ professionnel				
	Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son			
	projet professionnel en fonction d'un contexte.			
	Identifier le processus de production, de diffusion et de			
	valorisation des savoirs.			
Bloc de compétence n°5 de	· Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour			
la fiche n° 29985 - Action en	s'adapter et prendre des initiatives.			
responsabilité au sein d'une				
organisation professionnelle	Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de			
	responsabilité environnementale.			
	Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et			
	responsabilité au service d'un projet.			
	Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer			
	pour améliorer sa pratique.			
	<u> </u>			

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 29985 - Maîtrise des différentes dimensions de la gestion d'une organisation	 Concevoir, organiser et mettre en œuvre différents systèmes de restauration commerciale/collective ou d'hôtellerie Concevoir et assurer le suivi des locaux de production et de distribution culinaire dans toute unité de restauration Etablir les relations contractuelles nécessaires avec les parties prenantes d'une opération de restauration et suivre leurs évolutions
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 29985 - Mise en œuvre de la politique RH d'une organisation	Gérer les ressources humaines : recruter, former, manager, animer
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 29985 - Mise en œuvre de stratégies marketing et commercialisation	 Négocier avec un fournisseur ou un client Collaborer à la conception et mettre en œuvre une stratégie marketing Pratiquer les outils de gestion et marketing liés au digital
Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 29985 - Coordination et mise en œuvre de contrôles qualité et conformité	 Collaborer à la conception et à la mise en œuvre d'une démarche qualité et garantir les règles d'hygiène et de sécurité (HACCP) Appliquer la législation liée au domaine et la traçabilité en restauration collective

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X

Par expérience dispositif VAE prévu X	Composition définie par le Code de l'éducation : article
Par experience dispositif VAE prevu A	
en 2002	L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 -
	art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		Χ
Accessible en Polynésie Française		Х

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
 - Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle-
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Avignon Université, arrêté du : 24/09/2018 Le Mans Université, arrêté du : 03/07/2017

Université de Cergy-Pontoise, arrêté du : 03/07/2015 Université de la Réunion, arrêté du : 24/07/2015 Université de Montpellier, arrêté du : 05/02/2018 Université de Nantes, arrêté du : 19/07/2017 Université de Rouen, arrêté du : 08/06/2017 Université de Toulon, arrêté du : 06/06/2018 Université de Tours, arrêté du : 22/05/2018

Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, arrêté du : 03/03/2016

Université des Antilles, arrêté du : 17/07/2018

Université d'Evry-Val-d'Essonne, arrêté du : 05/06/2015 Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016

Université Jean Monnet - Saint Etienne, arrêté du : 12/07/2017 Université Jean Moulin - Lyon 3, arrêté du : 28/06/2016 Université Jean-Jaures - Toulouse 2, arrêté du : 15/04/2016 Université Panthéon Sorbonne - Paris 1, arrêté du : 08/09/2015

Université Paris-Est créteil Val-de-Marne - Paris 12, arrêté du : 16/07/2015

Université Paris-Est Marne-La-Vallée, arrêté du : 15/06/2015

Université Paris-Ouest-Nanterre-La défense - Paris 10, arrêté du : 30/06/2017

Université Paris-Sud - Paris 11, arrêté du : 12/07/2016

Université Savoie Mont Blanc -Chambéry, arrêté du : 24/06/2016

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- -Décret VAE Code de l'éducation : article L 613-3modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques:

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Université de Cergy-Pontoise

Université Savoie Mont Blanc - Chambéry

Université d'Evry-Val-d'Essonne

Université Grenoble Alpes

Université de La Réunion

Université Jean Moulin - Lyon 3

Université Paris-Est Marne-La-Vallée

Université de Montpellier

Université de Nantes

Université Panthéon Sorbonne - Paris 1

<u>Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10</u>

Université Paris-Sud - Paris 11

<u>Université de Rouen</u>

<u>Université Jean Monnet - Saint Etienne</u>

Université Jean-Jaures - Toulouse 2

Avignon Université

Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

<u>Université des Antilles</u>

Le Mans Université

Université de Toulon

Université de Tours

Université Paris-Est créteil Val-de-Marne - Paris 12

Lieu(x) de certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Historique de la certification :